



BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

## Les membres

---

### Qui peut devenir membre du Bureau international des droits des enfants?

Les personnes désireuses de promouvoir la mission et les objectifs du Bureau international des droits des enfants (« le BIDE ») et qui acquittent intégralement la cotisation peuvent devenir membres. Les candidatures sont préalablement approuvées par un comité de révision.

### L'assemblée générale des membres

L'assemblée générale, qui regroupe l'ensemble des membres du BIDE, fait partie intégrante de la structure administrative et décisionnelle de l'organisme.

L'assemblée générale se réunit une fois l'an afin notamment d'élire les administrateurs, d'adopter les états financiers et de décider des modifications aux statuts, le cas échéant.

### Privilèges et bénéfices

Les membres en règle du BIDE :

- ont le droit de vote à l'assemblée générale annuelle;
- peuvent être candidats au conseil d'administration du BIDE;
- peuvent également servir sur l'un ou l'autre des comités (comité de levée de fonds, comité scientifique, etc.);
- reçoivent gratuitement une copie du rapport annuel et autres publications du BIDE;
- sont invités de tant à autre à participer à des événements spéciaux organisés par le BIDE et, le cas échéant, bénéficient d'un tarif d'inscription préférentiel.

Le Bureau international des droits des enfants (« BIDE ») est une organisation internationale non gouvernementale, basée à Montréal depuis sa création en 1994. La mission du BIDE est de contribuer à la protection et à la promotion des droits de l'enfant et plus particulièrement ceux énoncés dans la *Convention relative aux droits de l'enfant*, un instrument juridique adopté par les Nations Unies en 1989 et ratifié depuis par 192 pays.

Le BIDE a pour objectifs :

- d'informer et de sensibiliser le public sur les droits des enfants;
- de développer des stratégies de promotion des droits des enfants et de réponse aux violations
- d'appuyer les initiatives internationales, régionales et nationales de mise en œuvre des droits des enfants;
- de faciliter la coopération au sein de la communauté internationale.

### Cotisation

La cotisation des membres, fixée par résolution du conseil d'administration, est présentement établie à CAD\$150 (US\$100) et est valide pour une période de trois (3) ans, soit CAD\$50 par année.

